

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observation et effectifs cumulés					Total
					2019					
					1er passage 26-févr	2e passage 05-mars	3e passage 20-mars	4e passage 03-avr	Observations supplémentaires	
	Grand Cormoran	PN	NA		3	5	3			11
	Grande Aigrette	DO / PN	-	H > 5 ind.					1 le 10/05	1
	Héron cendré	PN	NA		4	1		1		6
Piciformes	Pic épeiche	PN	-		2		2	1		5
	Pic épeichette	PN	-					1		1
	Pic vert	PN	-		3	1	1	1		6
Podicipediformes	Grèbe castagneux	PN	-			1				1
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	-						1 le 11/03	1
	Chouette hulotte	PN	-						1 le 11/03	1
Total général					744	287	146	301	97	1577

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure

Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes en période inter nuptiale (Deux-Sèvres, 79) : H : Déterminant sur un site de halte migratoire régulier ; H>x Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ; R = Déterminant en rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoir utilisé chaque année.

ESPECES EN MIGRATION AVEREE EN PERIODE PRENUPTIALE

Parmi les **75** espèces observées à cette période certaines ont été considérées comme sédentaires sur le territoire. Ce faisant, seules **46 sont migratrices potentielles ou avérées** au sein des AEI pour un total de **989 individus** observés ou entendus (cf. tableau suivant). **37** espèces sont protégées au niveau national et **6** sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ». Certaines sont « déterminantes ZNIEFF » lorsqu'elles remplissent des conditions particulières, par exemple pour le Busard Saint-Martin lorsqu'il est hivernant régulier sur le site.

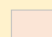
Suite aux prospections réalisées et suivant les critères d'établissement de la patrimonialité des espèces, seules **6 espèces sont patrimoniales** pour cette période au sein de l'AEI : le Busard Saint-Martin, Milan noir, Cédicnème criard, Alouette lulu, Grande Aigrette et Cigogne noire.

Tableau 59 Synthèse des espèces observées en migration avérée en période prénuptiale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observation et effectifs cumulés					Total
					2019					
					1er passage 26-févr	2e passage 05-mars	3e passage 20-mars	4e passage 03-avr	Observations supplémentaires	
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D					1 le 29/04	1
	Milan noir	DO / PN	NA				1	8	1 le 22/03 et 1 le 30/03	11
Anseriformes	Canard colvert		NA	H > 300 ind.	15	13	2	6		36
	Oie cendré		NA	H > 20 ind.			8			8
Charadriiformes	Bécassine des marais		NA		6			6		12
	Chevalier culblanc	PN	LC						2 le 1/03	2
	Goéland brun	PN	NA						1 le 1/03	1
	Mouette rieuse	PN	NA					58		58
	Cédicnème criard	DO / PN	NA				1	4		5
Columbiformes	Pigeon ramier		NA		6	7	2	14		29
	Tourterelle des bois		NA						4 le 29/04	4
Cuculiformes	Coucou gris	PN	DD					1		1
Gruiformes	Foulque macroule	PN	NA	H > 280 ind.	3	15		6		24
Passériformes	Alouette des champs		NA		6	8	11	10		35
	Alouette lulu	DO / PN	-			1	2			3
	Bergeronnette printanière	PN	DD						1 le 29/04	1
	Bouscarle de Cetti	PN	-						1 le 22/03	1
	Bruant des roseaux	PN	NA		10					10
	Bruant jaune	PN	NA						1 le 29/04	1
	Bruant proyer	PN	-		1					1
	Bruant zizi	PN	-		4	3		2		9
	Chardonneret élégant	PN	NA				3	2		5
	Etourneau sansonnet		-		305	2	1	68		376
	Fauvette à tête noire	PN	NA				7	20		27
	Fauvette grisette	PN	DD					9	9 le 29/03	9
	Grive litorne		-		150			5		155
	Grive mauvis		NA		50	22				72
	Hirondelle de fenêtre	PN	DD						1 le 10/04	1
	Hirondelle rustique	PN	DD						13 le 29/04	13
Huppe fasciée	PN	-						1 le 29/04	1	
Hypolaïs polyglotte	PN	NA						4 le 29/04	4	
Linotte mélodieuse	PN	NA			11	1	3	5		20

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observation et effectifs cumulés					Total
					2019					
					1er passage 26-févr	2e passage 05-mars	3e passage 20-mars	4e passage 03-avr	Observations supplémentaires	
	Loriot d'Europe	PN	NA						2 le 29/04	2
	Moineau domestique	PN	NA		10	3				13
	Pipit des arbres	PN	DD					1		1
	Pipit farlouse	PN	NA					10		10
	Rosignol philomèle	PN	NA					2		2
	Rougequeue noir	PN	NA					1		1
	Tarier des prés	PN	DD						2 le 29/04	2
	Tarier pâtre	PN	NA			1				1
	Traquet motteux	PN	DD					1		1
Pélécianiformes	Cigogne noire	DO / PN	VU	H					1 le 30/03	1
	Grand Cormoran	PN	NA		3	5	3			11
	Grande Aigrette	DO / PN	-	H > 5 ind.					1 le 10/05	1
	Héron cendré	PN	NA		4	1		1		6
Podicipédiformes	Grèbe castagneux	PN	-			1				1
Total général					584	83	65	218	97	989

Légende :

 Espèce patrimoniale

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure

Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes en période inter nuptiale (Deux-Sèvres (79) : H : Déterminant sur un site de halte migratoire régulier ; H>x Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ; R = Déterminant en rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoir utilisé chaque année.

L'élément le plus distinctif de la migration est le comportement grégaire de certaines espèces uniquement à cette période de l'année (Pinson des arbres, Alouette des champs, etc.), mais aussi les comportements de vol et la hauteur de vol. Les parcelles cultivées offrent l'habitat et la nourriture nécessaire à certaines espèces dont la migration se fait en groupe. Ayant besoin de milieux ouverts pour permettre la sécurité du groupe et la recherche de nourriture, les « grandes » plaines en labour ou en repousse spontanée à cette époque de l'année sont le lieu favorable pour leurs haltes migratoires. C'est le cas des Alouettes des champs ou des Linottes mélodieuses qui comptent sur la cohésion de groupe pour assurer la sécurité de chaque individu, et dont le régime alimentaire est composé d'invertébrés, faciles à trouver dans les plaines labourées.

Le 26 février 2019 marque le début des prospections pour relever les passages migratoires. Cette douce journée printanière est marquée par des conditions optimales d'observation et de migration. Un groupe de 10 Bruants des roseaux est observé dans une haie au sud-ouest de l'AEI. Les derniers grands groupes de Grive Litorne sont également aperçus avec un total de 150 oiseaux observés sur la journée.

Quelques jours plus tard, le 5 mars 2019, le ciel est couvert avec un vent modéré le matin et quelques apparitions timides du soleil l'après-midi. Les derniers groupes de Grive Mauvis sont observés sur le site.

La journée du 20 mars était une belle journée printanière, fraîche le matin et douce l'après-midi. Aucune migration active n'est constatée. Certaines espèces commencent à se cantonner en vue d'une future nidification. Ce jour-ci, le premier Cédicnème criard est observé en alimentation dans les cultures et le premier Milan noir est observé en halte migratoire sur l'AEI.

La dernière journée uniquement dédiée à la migration (3 avril 2019) est ensoleillée puis se voile peu à peu avec quelques averses l'après-midi. De nombreux passages de mouettes en provenance du Cébron traversent l'AEI, à la recherche de nourriture dans les labours. Un couple de Milan noir en parade, transporte aussi des matériaux pour construire ou consolider un nid au nord-ouest du site.

En-dehors des journées dédiées spécifiquement à l'observation de l'avifaune migratrice, d'autres espèces ont pu être observées en migration lors des premiers passages en période de nidification. De nombreuses espèces migratrices ont été contactées pour la première fois le 29 avril 2019. C'est le cas du Tarier des prés, du Loriot d'Europe, de l'Hirondelle rustique, de l'Hypolaïs polyglotte, de la Huppe fasciée, du Busard Saint-Martin, de la Bergeronnette printanière, du Bruant jaune ou encore de la Tourterelle des bois. Le lendemain, une Cigogne noire est observée en migration au-dessus de l'AEI.

AVIFAUNE PATRIMONIALE OBSERVEE EN MIGRATION PRENUPTIALE

Les six espèces patrimoniales contactées sur le site sont le Busard Saint-Martin, le Milan noir, l'Alouette lulu, l'Édicnème criard, la Grande Aigrette et la Cigogne noire.

Busard Saint-Martin :

Le Busard Saint-Martin est migrateur partiel sur le territoire français, il est souvent observé en chasse à basse altitude au-dessus des cultures ou des prairies (déplacements typiques des busards en chasse). Avec un dimorphisme sexuel très remarquable, il se distingue facilement. Les mâles au corps blanc et rémiges primaires noires, sont souvent les plus observés au printemps, car ils ne participent pas à la mise en place du nid. C'est le seul busard qui montre un comportement polygame. Les femelles au corps sombre (marron) et croupion blanc sont moins visibles à partir de fin mars puisqu'elles installent leur site de nidification.

Observations : Un individu a été observé le 29 avril 2019 en chasse au-dessus des cultures. Le peu d'observations de l'espèce laisse penser à des individus en halte migratoire ou en prospection d'un site favorable pour nicher, plutôt que d'individu en cours de cantonnement (signe d'une nidification future).

Milan noir :

Cette espèce migratrice revient d'Afrique dès la fin février et les couples s'installent sur leurs lieux de reproduction dès la première quinzaine de mars. Le Milan est une espèce peu discrète, lors de son début de nidification, la femelle appelle constamment le mâle pour conclure sur plusieurs accouplements par jour, et ce, sur plusieurs jours consécutifs. De plus pendant cette sérénade incessante les deux individus se mobilisent du lever du jour à la tombée de la nuit, pour construire un nid solide ou parfois réapprovisionner le nid d'une année antérieure.

Observations : Un total de onze individus ont été observés au cours de cette période. Parmi les 8 individus observés le 3 avril 2019, deux individus étaient en parade avec l'apport de matériaux à l'ouest de l'AEI. Ces comportements laissent supposer la construction d'un nid et la future nidification de l'espèce sur l'aire d'étude.



Photo 17 Milan noir (NCA, 2018)

Édicnème criard :

L'Édicnème criard, inscrit à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », est un limicole terrestre dont la période de migration est relativement courte pour rejoindre ses sites de nidification. Coureur des plaines, il affectionne les landes sèches et prairies basses pour nicher, mais il a su s'adapter en faisant des plaines cultivées une aire de nidification. Essentiellement nocturne, on le distingue par des cris stridents, indiquant sa présence sur un territoire que le mâle défend. Une partie des individus français est sédentaire et ces derniers peuvent prendre la décision de migrer jusqu'au territoire ibérique et au Maghreb, si les températures hivernales ne leur permettent plus de se nourrir. Dès que les conditions le permettent, ils reviennent dans les plaines continentales, et commencent leur cantonnement aux alentours de mi-mars. Menacé par les pratiques agricoles, l'Édicnème criard est méconnu, car très discret. Bien que les effectifs de la population de Poitou-Charentes semblent stables, la tendance générale des populations françaises est aujourd'hui en déclin.

Observations : L'Édicnème criard a été contacté sur le site dès le 20 mars 2019 et le passage suivant sur l'aire d'étude. Son installation sur les sites de reproduction débute dès le mois d'avril (source : INPN) à son arrivée de migration. Ces individus sont donc considérés comme potentiels nicheurs sur le site.



Photo 18 Édicnème criard (Mars, 2019)

Grande Aigrette

La Grande Aigrette, nicheuse rare en Poitou-Charentes depuis 2014, est régulièrement observée dans la région en période internuptiale où elle se nourrit seule ou en groupe dans les prairies et zones humides. Très territoriaux, les individus gardent leurs distances sur les sites d'alimentations. Migratrice partielle, elle rejoint ses sites de reproduction dès février jusqu'à mars.

Observations : Un individu a été observé en vol le 10 mai 2019 au-dessus de l'AEI. Ce dernier remontait du sud, probablement en provenance du lac du Cébron où il s'alimentait, puis a continué sa route plus au nord.

Cigogne noire

Les observations de Cigognes noires adultes sont rares en période de nidification dans le département. L'espèce est plus régulièrement observée en migration active ou en halte migratoire comme celle observée en vol le 30 mars 2019. Cette dernière cherchait les courants ascendants au-dessus des boisements pour continuer son périple.

Cette espèce est connue pour voyager seule contrairement à sa cousine blanche qui voyage en groupe de plusieurs dizaines d'individus.

Observations : Un individu a été observé, le 30 mars 2019, en vol au nord-est de la zone d'étude.



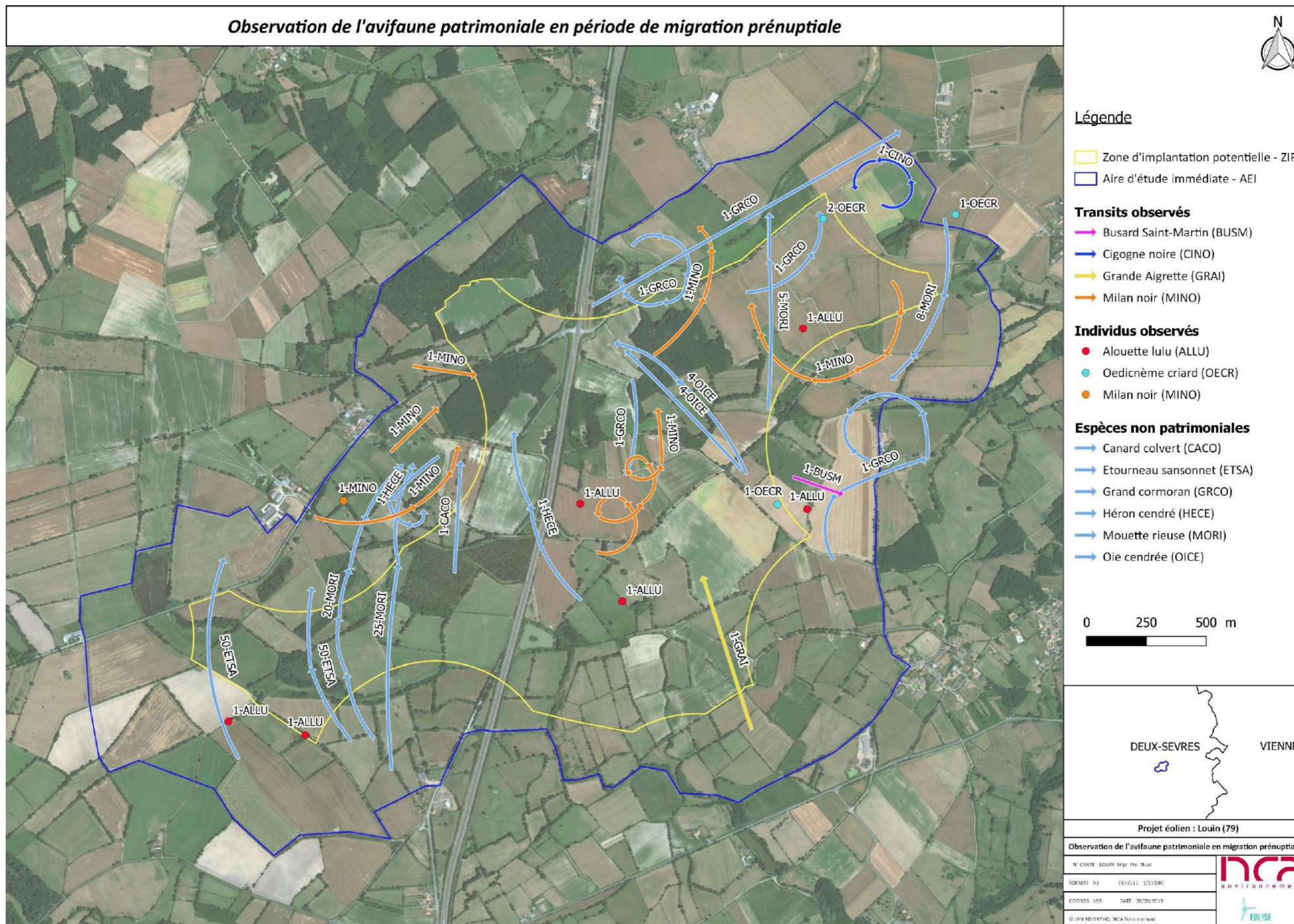
Photo 19 Cigogne noire au-dessus de l'AEI (NCA, 2019)

Alouette lulu

L'Alouette lulu est une espèce sédentaire et migratrice partielle aux tendances grégaires en période internuptiale. Elle fréquente les milieux ouverts, souvent à proximité de perchoirs tels que des haies, lisières ou même de simples fils électriques. Le mâle chante en général dès la fin février et annonce le retour des individus nordiques migrants qui passent jusqu'à la mi-avril de manière très discrète.

Observations : Une Alouette lulu a été observée le 5 mars puis deux autres le 20 mars.

La carte en page suivante localise les individus des espèces patrimoniales considérés comme migrants avérés ou potentiels à l'échelle de l'AEI, sur l'ensemble des prospections réalisées.



Carte 33 Observation de l'avifaune patrimoniale en période de migration prénuptiale

MIGRATION POSTNUPTIALE

RESULTATS GLOBAUX DES ESPECES OBSERVEES EN PERIODE POSTNUPTIALE

La migration postnuptiale représente les déplacements, cette fois-ci, entre le lieu de nidification et le lieu d'hivernage. Les éléments déclencheurs de cette migration sont la chute des températures ainsi que la raréfaction des ressources alimentaires.

Ce phénomène migratoire s'étend de début août à fin novembre 2019, avec des pics migratoires dépendants des conditions météorologiques en France et plus globalement en Europe. La période d'inventaire de migration postnuptiale sur le site de Louin s'est déroulée sur deux années (2018 et 2019), respectivement entre le 11 octobre 2018 et le 14 novembre 2018 et entre le 20 août 2019 et le 14 octobre 2019, avec 7 passages. En complément des passages spécifiques à la migration postnuptiale, des données de terrain ont été collectées au cours d'autres prospections notamment pendant des inventaires Chiroptères.

Un total de **87 espèces** a été observé durant cette période, représentant **4236 individus**. La majorité des espèces est sédentaire sur le territoire, d'autres peuvent être considérées comme migratrices : de passage au-dessus des AEI, en halte migratoire sur les AEI, ou arrivée de migration pour hiverner.

Parmi ces espèces,

- **61** sont **protégées au niveau national**,
- **13** sont inscrites à l'**Annexe I de la Directive « Oiseaux »**,
- **15** sont **déterminantes ZNIEFF** en Poitou-Charentes en période de migration,
- **1** espèce présente un **statut préoccupant** en tant qu'espèce migratrice : la Cigogne noire, classée « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux migrateurs de France métropolitaine.
- **22** espèces sont considérées **patrimoniales** en période de reproduction, d'après la méthode énoncée en **partie IV-1.a. Etablissement de la patrimonialité**.

Tableau 60 Résultats du suivi de la migration postnuptiale

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste rouge France de passage	ZNIEFF Poitou-Charentes	Dates d'observation et effectifs contactés								Total général
						1ère	2ème	3ème	4ème	chiro	5ème	6ème	7ème	
						11/10/2018	30/10/2018	14/11/2018	20/08/2019	21/08/2019	10/09/2019	26/09/2019	14/10/2019	
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC		2							1	3
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	NA	H > 10				1		1			2
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	NA	H		1	2	1					4
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN	NA		13	5	11	5		6		9	49
	Circaète-Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	NA								1		1
	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PN	NA				2	1		1			4
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	NA					1			1		2
Anseriformes	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	NA	H > 300		50				139	17	150	356
	Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	-	NA	H > 50	46	5	9						60
	Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	-	NA	H > 35	15	4	1			10			30
	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	PN								1			1
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	-	NA	H > 80						5			5
	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	-	NA	H > 20	1								1
	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	-	NA	H > 125	20	10	45						75
Charadriiformes	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	-	NA				2						2
	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	PN	LC			2	2						4
	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	PN	NA							30			30
	Goéland leucopnée	<i>Larus michaellis</i>	PN	NA							48			48
	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	PN	NA		1					1	2		4
	Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	PN	NA							1			1
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO		H > 35		50	100						150
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	NA	H > 260	101	390	150	173		295	140	355	1604
Ciconiiformes	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	VU	H						1			1
Columbiformes	Pigeon biset domestique	<i>Columba livia domestica</i>	-								20	8		28
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	NA		6	12	114	6		28		23	189

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste rouge France de passage	ZNIEFF Poitou-Charentes	Dates d'observation et effectifs contactés								Total général
						1ère	2ème	3ème	4ème	chiro	5ème	6ème	7ème	
						11/10/2018	30/10/2018	14/11/2018	20/08/2019	21/08/2019	10/09/2019	26/09/2019	14/10/2019	
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	NA					2		1			3
	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	NA		2		2	1					5
Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	NA		2	2	4	5		11		3	27
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	NA						2				2
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	PN	NA								3		3
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	NA				1						1
	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	-			1								1
Galliformes	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	-				3		10					13
	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	-					7						7
	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	-	NA	H > 280	150	5	10						165
Gruiformes	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	NA		1								1
	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO / PN	NA	H > 70		50							50
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	NA		20	18	3					9	50
Passériformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN			7	2	2			4	5	4	24
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	PN			4	3	3			10			20
	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	PN	DD							1			1
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	PN	NA		3								3
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	PN								17			17
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>	PN	NA		5	4	8					1	18
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	NA		41	1		18		8			68
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-			56	1	17	1		2			77
	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	NA				1	55		23	13		92
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN	NA		1			8		3			12
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	PN	DD								1		1
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-			2	11	3	3		7			26
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN	DD							1			1
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	PN	DD		1					13			14
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	PN			1					1			2
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	NA					2					2
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	NA		1	1							2
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	PN	DD						10				10
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	DD						13		32	5	50
	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	PN	NA		54		34	10		7		17	122
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	NA		1	1	3	2		5			12
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	PN	NA		10			6					16
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	PN	NA		4	2	1			10			17
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN	NA		8	9	5	4		37			63
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	NA			32	45	50		2			129
	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-			1	2	4	1					8
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN	NA		51	15	70	6		9		4	155
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PN	NA		20		7					5	32
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN	NA		1			1		2			4
	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PN	NA		3								3

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste rouge France de passage	ZNIEFF Poitou-Charentes	Dates d'observation et effectifs contactés							Total général	
						1ère	2ème	3ème	4ème	chiro	5ème	6ème		7ème
						11/10/2018	30/10/2018	14/11/2018	20/08/2019	21/08/2019	10/09/2019	26/09/2019		14/10/2019
	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	PN	NA					2					2
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	NA		12	4	15	1		4			36
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	PN	NA							1			1
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	PN								2			2
	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PN	NA		1								1
	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	PN	DD							2			2
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN			2	1	2						5
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	PN	NA		2	4				6			12
Péléciformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN			2	1				4			7
	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PN	NA		27	3	29						59
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN		H > 5	1	1				1		2	5
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN	NA		6	3	4			6	1		20
	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	PN				1	1	46		17			65
Phoenicopteriformes	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	PN		H > 10	2								2
	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	PN			12	3				3			18
Piciformes	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN			1	1				1			3
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN			2	1	1		1	2	1	1	9
Strigiformes	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PN							3				3
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN					1						1
Total général						725	715	776	389	4	844	198	584	4236

Légende :

Espèce patrimoniale

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure

Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes en période inter nuptiale (Deux-Sèvres (79) : H : Déterminant sur un site de halte migratoire régulier ; H>x Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ; R = Déterminant en rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoir utilisé chaque année.

*Individus possible nicheurs, recouvrement de période de migration et nidification

ESPECES EN MIGRATION AVEREE EN PERIODE POSTNUPTIALE

Les espèces migratrices présentes sur l'AEI ont été observées soit en comportement de migration active (survol de la zone), soit en halte migratoire (individu seul et/ou en groupe, en alimentation ou en repos sur la zone). L'élément le plus distinctif de la migration postnuptiale est le comportement grégaire de certaines espèces uniquement à cette période de l'année (Pluvier doré, Pinson des arbres, Alouette des champs, etc.) mais aussi les comportements de vol et la hauteur de vol.

Parmi les 87 espèces observées à cette période certaines ont été considérées comme sédentaires sur le territoire.

Ce faisant, seules **59 espèces ont été considérées comme migratrices avérées** au sein des AEI pour un total de **3489 individus** observés ou entendus (cf. tableau suivant).

Parmi ces espèces

- **44 sont protégées au niveau national** et **13 sont inscrites à l'Annexe I** de la Directive « Oiseaux »,
- **1 espèce présente un statut de conservation préoccupant** sur la liste rouge des oiseaux migrateurs de France métropolitaine : la Cigogne noire, classée « vulnérable »,
- **14 sont « déterminantes ZNIEFF »** par leur simple présence ou lorsqu'elles remplissent des conditions particulières. Par exemple pour le Vanneau huppé ou le Pluvier doré lorsque les groupes atteignent des effectifs minimums (260 et 35 individus) en site de halte migratoire.

Suite aux prospections réalisées et suivant les critères d'établissement de la patrimonialité des espèces décrits dans le paragraphe **IV 1 a Etablissement de la patrimonialité**, **21 espèces** ont été considérées comme **patrimoniales** pour cette période au sein de l'AEI : elles figurent en rose dans le tableau suivant.

L'AEI présente des habitats favorables pouvant permettre d'atteindre le seuil de déterminance « ZNIEFF » de nombreuses espèces d'ardéidés ainsi que de Pluvier doré et de Vanneau huppé.

Tableau 61 Synthèse de l'avifaune observée en migration active et halte migratoire - migration postnuptiale

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste rouge France de passage	ZNIEFF Poitou-Charentes	Dates d'observation et effectifs contactés							Total général	
						1ère 11/10/2018	2ème 30/10/2018	3ème 14/11/2018	4ème 20/08/2019	chiro 21/08/2019	5ème 10/09/2019	6ème 26/09/2019		7ème 14/10/2019
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC		2							1	3
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	NA	H > 10						1	1		2
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	NA	H		1	2	1					4
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN	NA		13	5	11	5		6		9	49
	Circaète-Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	NA								1		1
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	NA					1			1		2
Anseriformes	Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	-	NA	H > 50	46	5	9						60
	Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	-	NA	H > 35	15	4	1			10			30
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	-	NA	H > 80						5			5
	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	-	NA	H > 20	1								1
	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	-	NA	H > 125	20	10	45						75
Charadriiformes	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	-	NA				2						2
	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	PN	LC			2	2						4
	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	PN	NA							30			30
	Goéland leucopnée	<i>Larus michaellis</i>	PN	NA							48			48
	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	PN	NA		1					1	2		4
	Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	PN	NA							1			1
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO		H > 35		50	100						150
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	NA	H > 260	101	390	150	173		295	140	355	1604	
Ciconiiformes	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	VU	H						1			1
Columbiformes	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	NA		6	12	114	6		28		23	189
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	NA					2		1			3
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	NA							2			2
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	PN	NA								3		3